



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260206-DEC26-082-AR
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

DEC 26 - 082

DIRECTION DE L'EDUCATION
ET DE LA PETITE ENFANCE
Service Ressources
Pôle contractualisation

Publié le
03 FEV. 2026

DECISION DU MAIRE

Objet : Décision du Maire relative à la convention entre Monsieur DUYCK Jean-Baptiste - 6 rue de la Vallée - 59990 SEBOURG et la Commune de Champigny-sur-Marne portant à la mise à disposition du centre de vacances de FLUMET, du 14 février (diner) au 21 février (déjeuner pique-nique) 2026.

La rémunération à régler à la Ville de Champigny s/Marne :

- 42,90 Euros par jour et par adulte
- 31,10 Euros par jour et par enfant – 12 ans

Le Maire de Champigny sur Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire sur une partie des attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté n°ARR20-295 du 08 décembre 2020, donnant délégation à Madame Sophie AMAR en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales sur un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code précité,

Vu la décision n°24-787 en date du 27 décembre 2024 fixant à partir du 1er janvier 2025, les tarifs journaliers de mise à disposition des différents centres à des partenaires extérieurs,

DECIDE :

Article 1 : DE SIGNER la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition en pension complète du centre de vacances de FLUMET au profit de Monsieur DUYCK Jean-Baptiste pour la période du 14 février (diner) au 21 février (déjeuner pique-nique) 2026,

Article 2 : DE PRECISER que la *recette* correspondante, sera inscrite au budget de l'exercice considéré **article 70632** « Redevances et droits des services à caractère social ».

Article 3 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

Fait à Champigny, le **03 FEV. 2026**

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire déléguée
Sophie AMAR

The stamp is a circular official seal of the Municipality of Champigny-sur-Marne. It features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and the year '1870' at the bottom.